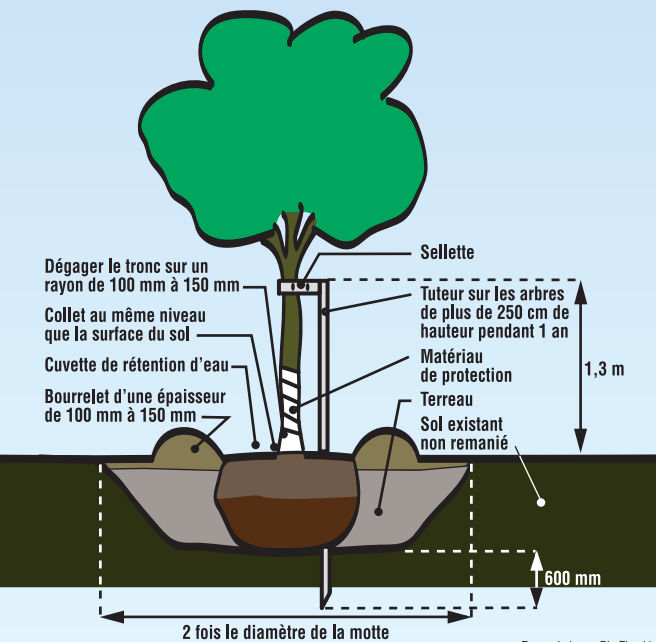


Comment dois-je planter ?

Les végétaux cultivés dans des contenants peuvent être transplantés en tout temps :

- Creusez la fosse de plantation à une profondeur équivalente à la hauteur de la motte et en inclinant les parois.
- Retirez la plante de son contenant, taillez les racines spiralées et déposez la motte dans la fosse de plantation.
- Comblez la fosse par couches successives en tassant, sans trop compacter, jusqu'au niveau du sol.
- Arrosez abondamment et en profondeur, et si nécessaire par étape, pour éviter le ruissellement.



France Lebeau, Bip Floral inc.

Pour protéger mon héritage :
Je passe à **l'action**,
je **VÉGÉTALISE**
ma bande riveraine !

Comment ? C'est simple...!

Consultez le *Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec*. Ce répertoire présente 19 caractéristiques qui vous aideront à choisir la bonne plante pour le bon endroit.

Cette liste de végétaux comprend des espèces indigènes et certains de leurs cultivars, ainsi que des espèces naturalisées adaptées aux rives. Il est important de consulter cette liste pour éviter de choisir des espèces non recommandées, nuisibles ou envahissantes, toutes à proscrire. Consultez-la régulièrement. La liste sera en constante évolution. Il est possible que des modifications soient apportées à la liste au fil du temps en fonction des études et des évaluations effectuées.

Le répertoire est disponible sur les sites de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) www.fihq.qc.ca, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) www.mddep.gouv.qc.ca et de l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP) www.aqpp.org.

En plus de la liste des végétaux, vous y trouverez des conseils pratiques et techniques sur la façon de planter, les grands principes dont il faut tenir compte pour végétaliser la bande riveraine, le choix et l'entretien des végétaux.

Vous pouvez également consulter un spécialiste qui saura vous donner des conseils judicieux : personnel de pépinières, de serres ou de jardinerie de votre région, ou encore, paysagistes ou architectes paysagistes.

Cette publication a été rendue possible grâce à la contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, par l'intermédiaire du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées.

Elle a également pu être réalisée grâce à des investissements importants :

- de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
- du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
- du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ)
- de l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP)



www.fihq.qc.ca
fihoq@fihoq.qc.ca



• Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
• Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

www.mddep.gouv.qc.ca

www.mapaq.gouv.qc.ca

info@mddep.gouv.qc.ca et info@mapaq.gouv.qc.ca



www.aqpp.org
aqpp@fihoq.qc.ca



www.robvq.qc.ca
info@robvq.qc.ca



Vous pouvez vous procurer ce répertoire (en format PDF) ou questionner le moteur de recherche, en consultant le site de la FIHOQ et celui de l'AQPP aux adresses suivantes :

www.fihq.qc.ca

www.aqpp.org

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

7070-08-05



Je protège mon héritage...
végétalise
ma bande riveraine !

Agissez maintenant!



www.fihq.qc.ca

• Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
• Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs



Un héritage vital !

C'est reconnu, les végétaux sont essentiels à la vie. Ils sont tout aussi indispensables à la sauvegarde de nos cours d'eau et à la protection de leur qualité.

Vous possédez une propriété en bordure d'un cours d'eau ? Vous désirez pouvoir en profiter pleinement ? Vous souhaitez que vos enfants et petits-enfants puissent encore bénéficier de la beauté et de la qualité de ce plan d'eau dans plusieurs années ?

La végétalisation est l'un des gestes simples qui vous permettra de préserver cet héritage et de participer concrètement à :

- l'amélioration de votre environnement et à la prévention de l'apparition d'algues bleu-vert;
- la protection de la qualité de l'eau de votre lac ou de votre rivière;
- la préservation de la faune et de la flore.

Vous améliorerez ainsi votre qualité de vie tout en augmentant la valeur de votre propriété. À long terme, chacun y gagnera et tous en profiteront !

Spiraea latifolia



Caltha palustris



Que *dois-je faire ?*

Trois options sont possibles :

1. Cessez de tondre le gazon et laissez la nature suivre son cours. Le riverain a toujours la possibilité de maintenir une « fenêtre » sur le plan d'eau.
2. Complétez la régénération naturelle existante en faisant certaines plantations et en reproduisant les assemblages de végétaux indigènes présents sur le pourtour du plan d'eau.
3. Créez un aménagement composé prioritairement d'espèces indigènes, variées et adaptées aux rives.

Il est important de vérifier auprès de votre municipalité si des règlements spécifiques pour la bande riveraine s'appliquent à votre propriété.

Quercus rubra



Si je planifie un aménagement, je respecte deux grands principes :

1 • Je choisis la bonne plante pour le bon endroit

Il faut choisir des plantes qui conviennent à votre rive en considérant notamment :

- leur rusticité;
- la pente;
- la localisation (talus);
- le type de sol;
- l'ensoleillement.

Les plantes indigènes sont recommandées parce qu'elles sont généralement bien adaptées aux conditions locales et qu'elles permettent de maintenir le caractère naturel du milieu riverain.

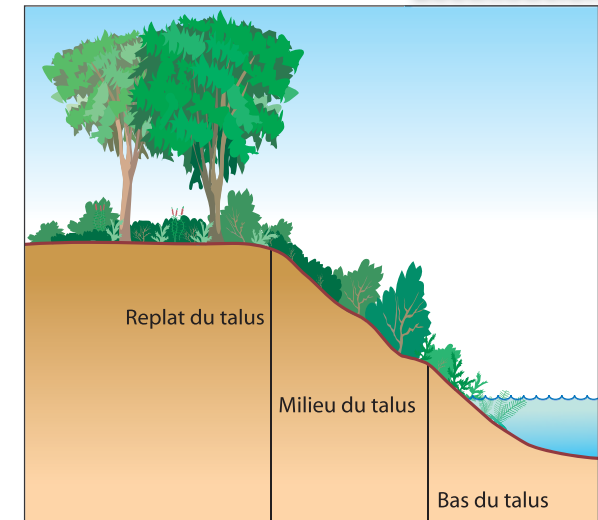
2 • Je m'assure de choisir des végétaux diversifiés en tailles et en espèces

Il est important de créer différentes strates de végétaux : herbacées, arbustes et arbres.

Utiliser plusieurs espèces de différentes tailles :

- atténue le vent et fait de l'ombrage au-dessus du plan d'eau;
- permet aux racines de s'étendre à diverses profondeurs, ce qui assure une meilleure filtration des sédiments et une stabilisation du sol;
- offre abri et nourriture à la faune, favorisant ainsi la diversité des espèces.

Localisation



Dois-je fertiliser et entretenir ?

Nul besoin ! Assurez-vous de choisir des espèces qui ont besoin d'un minimum d'entretien, pour limiter l'enrichissement accru de votre plan d'eau et prévenir la croissance d'algues indésirables.

Que faire si la rive de ma propriété est instable ou très dégradée ?

Lorsque la rive est dégradée ou en présence de problèmes d'érosion, contactez des spécialistes pour qu'ils puissent réaliser un projet de stabilisation. Diverses techniques, utilisant notamment des végétaux, permettent de corriger ces problèmes.